

DEPARTEMENT D'EURE ET LOIR  
CANTON D'AUNEAU  
COMMUNE D'YMERAY

**Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal  
Séance du 7 février 2019**

Date de convocation : 31 janvier 2019  
Nombre de conseillers en exercice : 15  
Nombre de conseillers présents : 11  
Nombre de conseillers absents excusés : 4  
Nombre de conseillers votants : 12

**L'an deux mille dix-neuf, le sept février, à vingt heures**, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Jocelyne PETIT, Maire.

**Etaient présents :**

Mesdames et Messieurs : PETIT Jocelyne, GUILBERT Christian, BRETON Christine, PITON Muguette, CONRARD Amaury, MAZINGUE Eric, GRIMAULT Guillaume, LE ROY Jean-Claude, MOREAU Marylène, SCHNORR Roland, MEUNIER Hélène.

**Etaient absents excusés :**

Mme GOKELAERT Pascaline, pouvoir à Mme PETIT Jocelyne,  
Mme LANDRY Pascale,  
M. PETIT Sébastien,  
Mme TRIN Nathalie, à donner pouvoir à Mme PETIT Jocelyne, mais celui-ci ne peut être pris en compte en raison de son heure d'arrivée postérieure au pouvoir de Pascaline GOKELAERT.

**1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance.**

Monsieur Guillaume GRIMAULT a été désigné, à l'unanimité, en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal. (Art. L.2121-15 du CGCT).

**2. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 20 décembre 2018.**

Remarques sur le compte-rendu :

En ce qui concerne le point 5-2, pour l'avenant attendu pour le salage (après raclage) des rues lors des chutes de neige, Madame le Maire a indiqué qu'un accord avait été convenu avec Monsieur LAYA.

En ce qui concerne le point 13 la liste des décisions de la commission d'urbanisme du 19 décembre n'a pas été jointe au compte rendu.

Les dossiers examinés ont été les suivants :

**Certificats d'urbanisme opérationnels :**

2018-027 : Mme DÉCOURTYE Michèle	rue de la Mairie	Projet de construction sur parcelle AE 224	Avis favorable
2018-028 : SCI du Chapitre	rue du Chapitre	Projet de construction sur parcelle AE 567	Avis favorable

**Permis de construire :**

2018-006 : M. GODOU Jean-Christophe	1 ruelle aux Anes	Extension habitation	Avis favorable
2018-007 : M. STET Petrisor	11 rue Charles de Gaulle	Reconstruction abri de jardin + création cuisine été	Avis favorable

2018-008 : Mme BARBOSA M. CARNIS 8 rue des Bordes Extension habitation Avis favorable

**Permis de démolir :**

2018-001 : CLAAS France Chemin des Grands Prés du Gué Démolition bâtiment en façade Avis favorable

**Déclarations Préalables :**

2018-015 : M. SILO-SCHNORR Joël 1 rue des Bordes Extension habitation Avis favorable

2018-016 : CLASS France Chemin des Grands Prés du Gué Réhabilitation entrepôt existant Avis favorable

Madame le Maire demande l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour, à savoir, la confirmation de la demande de fonds de concours en fonctionnement auprès de la Communauté de Communes.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte d'ajouter ce point (point 10).

**3. Convention avec la Communauté de Communes pour la gestion des bornes d'apports volontaires « déchets verts ».**

La collecte des déchets verts en borne d'apport volontaire (BAV) connaît de nombreuses incivilités (dépôts sauvages et massifs autour de ces points de collecte). Pour cela, un groupe de travail au sein de la Communauté de Communes, composé des membres de la commission « collecte » appartenant à une commune disposant d'une BAV, a été réuni le 13/11/2018 pour réfléchir sur le sujet.

Pour les communes disposant d'un tel équipement, il a été convenu qu'elles s'engageraient à :

- Surveiller la (es) borne(s) d'apport volontaire pour des déchets végétaux dans le cadre des pouvoirs de police du maire pendant la période d'installation de la borne(s) d'apport volontaire pour des déchets végétaux (pelouse, fleurs fanées, petits branchages...)
- Stocker si possible la (es) borne(s) d'apport volontaire pour des déchets végétaux pendant la période hivernale du retrait hors période d'entretien
- Maintenir en état de propreté les alentours de l'emplacement de la borne(s) d'apport volontaire pour des déchets végétaux.

Il est ainsi proposé aux communes d'adopter la convention proposée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (10 voix Pour et 1 abstention) :

- Sollicite de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile de France l'installation de 2 bacs de 4 m<sup>3</sup>, ruelle aux Anes, en lieu et place de la borne actuelle,
- Accepte la convention proposée,
- Donne délégation à Madame le Maire ou à son représentant pour toutes formalités et signatures liées à cette affaire

**4. Acquisition à l'euro symbolique d'une bande de terrain rue de l'Ormail pour élargissement de voirie.**

Un terrain à bâtir est en cours de vente rue de l'Ormail.

Une cession de terrain à la Commune (parcelle AE 755) est prévue pour mise à l'alignement.

Le Conseil Municipal est invité :

- à confirmer l'acquisition pour un euro symbolique de la bande de terrain nécessaire à l'élargissement de la voie communale (parcelle AE 755) et d'intervenir à l'acte de vente,
- à donner délégation à Madame le Maire pour toutes formalités et signatures relatives à cette affaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- confirme l'acquisition pour un euro symbolique de la bande de terrain nécessaire à l'élargissement de la voie communale (parcelle AE 755),
- s'engage à régler les frais d'acte auprès du Notaire,
- donne délégation à Madame le Maire ou son représentant pour toutes formalités et signatures relatives à cette affaire.

## 5. Contrat de prestation de services pour le ménage de l'école et de la mairie.

Trois entreprises ont été consultées :

- Chrome nettoyage,
- J.L. Propreté,
- Prest.

Les offres ont été analysées par deux Adjointes. Il est proposé de retenir la proposition de la société Prest, mieux-disante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Retient la proposition de la société Prest, pour un montant total annuel de 8 580 € HT, soit 10 296 € TTC,
- Donne délégation à Madame le Maire ou son représentant pour la signature du contrat et toutes formalités et autres signatures relatives à cette affaire.
- Demande que soient mentionnés, page 2, le nettoyage de l'escalier de la mairie et page 3, le nettoyage des escaliers des 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> étages de l'école ainsi que l'entretien des pièces de l'étage.
- Souhaite qu'un représentant de la Commune soit présent lors du passage mensuel de l'inspecteur de la société Prest.

## 6. Acceptation de devis.

La Commission des travaux s'est réunie le 28 janvier dernier. Les devis suivants ont été examinés :

### VIA.ROUTE :

Signalisation verticale- diverses rue de la commune DEVIS 1800717 : Avis favorable unanime.  
Rue de la mairie, rue Charles de gaulle, rue des Bordes, rue du Pont de Saint-Georges

- Montant HT 1 970€ soit TTC 2 364€.

Pour ce qui concerne le panneau déjà installé rue du Pont Saint Georges, qui ne serait pas conforme, un courrier sera adressé à Monsieur Fauconnier pour lui signaler cette anomalie et lui demander comment résoudre le problème.

### CHARTRES MIROITERIE :

- Fourniture et pose de films aspect dépoli (complément à la demande des enseignantes)  
Devis n°1186-4/01/LR. 565,16€ HT 678,19€ TTC. Avis favorable unanime.
- Store à bandes verticales DRAP.  
Devis n°07529 417,35€ HT 500,82€ TTC Avis favorable unanime.

### TOUZET BTP :

- Ecoulement des eaux pluviales : installation d'une grille face à l'accès (habitation du 16 rue de la Barbelette) et raccordement au regard existant.  
Devis n° 418PT 319. 2 075,00€ HT 2 490,00 TTC. Avis favorable unanime.

Le Conseil Municipal est invité à confirmer ces avis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve tous les devis proposés,
- Donne délégation à Madame le Maire ou à son représentant pour toutes formalités et signatures liées à ces affaires.

**TOUZET BTP :**

- Scarification et reprofilage en grave calcaire 0/20 et cylindrage.)  
Devis 418PT320 2 090,00 HT 2 508,00 TTC.  
Pas de décision, le coût de la prestation devra être comparé à la précédente intervention et il conviendra de voir si l'apport de grave nouveau est nécessaire.

Une demande de devis pour combler les trous, rue du Moulin de Pont sera faite. Il a été suggéré de condamner le passage avec une grosse pierre. Cette solution avait été mise en œuvre précédemment en obstruant le passage avec un gros bac en bois planté de fleurs. Il a été enlevé suite à un accident survenu à cet endroit précis pour éviter toutes responsabilités de la commune et poursuites.

**Enfouissement des réseaux rue du Chapitre :**

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal le projet d'enfouissement des réseaux aériens de distribution d'électricité, de télécommunications et d'éclairage public envisagé rue du Chapitre, et précise que celui-ci fait l'objet d'un avis favorable d'ENERGIE Eure-et-Loir quant à sa programmation et à son financement sur l'exercice budgétaire 2019.

Il convient donc à présent de statuer sur les modalités de réalisation de cette opération et d'arrêter le plan de financement établi à titre prévisionnel par ENERGIE Eure-et-Loir qui se présente comme suit:

## 1) Exécution des travaux :

RESEAUX		Maîtrise d'ouvrage	COUT estimatif HT	Partenariat financier			
				ENERGIE Eure et Loir		Collectivité	
distribution publique d'électricité	Environnement BT	ENERGIE Eure et Loir	134 000 €	65%	87 100 €	35%	46 900 €
	Sécurisation BT	ENERGIE Eure et Loir	-	65%	-	35%	-
	Modernisation HTA	ENERGIE Eure et Loir	-	100%	-	0%	-
Communications électroniques : terrassements, chambres, fourreaux		Collectivité *	62 000 €	0%	-	100%	62 000 €
Eclairage public		ENERGIE Eure et Loir	30 000 €	65%	19 500 €	35%	10 500 €
<b>TOTAL</b>			<b>226 000 €</b>		<b>106 600 €</b>		<b>119 400 €</b>

\* Par convention, la collectivité confie temporairement (le temps des travaux) sa maîtrise d'ouvrage à ENERGIE Eure-et-Loir.

## 2) Frais de coordination :

La collectivité est redevable envers ENERGIE Eure-et-Loir d'une contribution représentative des frais de coordination des travaux, d'un montant de 5 200 euros.

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (8 Pour et 4 Abstentions) :

- approuve la programmation de ce projet d'enfouissement des réseaux pour 2019, et s'engage à ce que le lancement des travaux intervienne sur cette même année, l'octroi des aides financières par ENERGIE Eure-et-Loir ne pouvant être maintenu dans le cas contraire.
- Approuve le plan de financement prévisionnel de cette opération et s'engage à inscrire les crédits correspondants à son budget, la contribution de la collectivité aux travaux placés sous la maîtrise d'ouvrage d'ENERGIE Eure-et-Loir (électricité, éclairage public) prenant la forme de fonds de concours déterminés dans la limite du plan de financement prévisionnel.
- s'engage à régler à ENERGIE Eure-et-Loir le coût intégral (y compris la TVA) des travaux relatifs au génie civil de communications électroniques.
- Opte pour l'option suivante quant aux modalités de versement des participations dues à ENERGIE Eure-et-Loir :
  - o Acompte de 50 % sur production d'un document attestant du démarrage de l'opération (ordre de service) suivi du paiement du solde dès réception des travaux.

- Versement réparti sur 2 exercices budgétaires (acompte de 50 % en 2019, solde en 2020).
- s'engage à verser à ENERGIE Eure-et-Loir, à réception des travaux, une contribution représentative des frais de coordination des travaux, d'un montant de 5 200 euros.
- Autorise Madame le Maire à signer les conventions à intervenir respectivement avec ENERGIE Eure-et-Loir et la Société ORANGE pour la réalisation et la coordination des travaux d'enfouissement.
- prend acte de la nécessité d'émettre à l'achèvement des travaux un titre de recette d'un montant de 2 360 euros à la Société ORANGE au titre de sa participation aux travaux de terrassements communs.

En ce qui concerne le coût de 30 000 €, Madame le Maire indique qu'il s'agit en fait de la Maîtrise d'œuvre.

Madame le Maire indique également qu'en parallèle à cette opération il conviendra de désigner un assistant à Maîtrise d'Ouvrage pour la réfection des autres réseaux (eaux pluviales, voirie, ...).

Des élus ont fait remarquer que pour bénéficier de 106 000 € de subventions on s'engageait à débiter les travaux en 2019. Ils craignent un non démarrage des travaux dans les temps et un surcoût supplémentaire de 106 600 € pour la commune.

## 7. Mandatement de factures d'investissement avant le vote des B.P. 2019.

Madame le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités :

*« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.*

*Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.*

*En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »*

Madame le Maire sollicite cette autorisation.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

1°) Pour la Commune :

Chapitre – Libellé nature	Crédits budgétisés en 2018	Montants autorisés avant le vote du BP 2019
20 – Immobilisations incorporelles	3 072 €	768 €
204 – Subventions d'équipement	21 790 €	5 447 €
21 – Immobilisations corporelles	114 850 €	28 712 €
23 – Immobilisations en cours	61 518 €	15 379 €
Total :	202 230 €	50 306 €

2°) Pour le service Assainissement :

Chapitre – Libellé nature	Crédits budgétisés en 2018	Montants autorisés avant le vote du BP 2019
21 – Immobilisations corporelles	37 500 €	9 375 €
23 – Immobilisations en cours	1 392 200 €	348 050 €
Total :	1 429 700 €	357 425 €

3°) Pour le service Eau :

Chapitre – Libellé nature	Crédits budgétisés en 2018	Montants autorisés avant le vote du BP 2019
21 – Immobilisations corporelles	57 789 €	14 447 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2019 avant le vote des Budgets Primitifs, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent,

#### 8. Mandatement de la Facture Ségilog avant le vote du BP 2019 de la Commune.

Par délibération en date du 29 novembre 2018, le Conseil Municipal a approuvé le renouvellement du contrat de fourniture des logiciels pour la mairie avec la société Ségilog, prestataire, pour une durée de 3 ans

La facture 2019 a été reçue la semaine dernière.

Comme indiqué dans la délibération du 29 novembre 2018, la part à régler sur la section d'investissement s'élève à 1 971,00 € HT, soit 2 365,20 € TTC.

Madame le Maire sollicite donc l'accord du Conseil Municipal pour mandater cette dépense avant le vote du Budget Primitif 2019 qui n'interviendra qu'en avril.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de régler la facture Ségilog en date du 28 janvier 2019, avant le vote du B.P.,
- S'engage à inscrire les crédits au Budget Primitif 2019 de la Commune.

#### 9. Demande de subvention sur le Fonds Départemental d'Investissement 2019.

Madame le Maire sollicite l'autorisation de pouvoir déposer une demande de subvention pour des aménagements de sécurité sur le CD 116 sur la totalité du trajet en agglomération entre l'entrée et la sortie du village dans les 2 sens.

Ce dossier reste à finaliser, après réception de l'étude technique et financière qui doit être faite par les services du Département.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne délégation à Madame le Maire pour cette demande.

#### 10. Demande de Fonds de concours auprès de la Communauté de Communes

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver la demande de fonds de concours dans la forme demandée par la Communauté de Communes.

Considérant que des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil Communautaire et des Conseils Municipaux concernés afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement,

Considérant que le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions par le bénéficiaire du fonds de concours,

Considérant que s'agissant des dépenses de fonctionnement relatives à un équipement, le fonds de concours ne peut contribuer au financement d'un service public rendu au sein d'un équipement

Vu le tableau ci-joint précisant les dépenses éligibles à une demande d'un fonds de concours de 850 €,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'accepter l'attribution d'un fonds de concours en fonctionnement de 850 € par la Communauté de Commune des Portes Euréliennes d'Ile de France,
- De transmettre à la communauté de communes les pièces justifiant la réalisation des dépenses,
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tout document pour la mise en œuvre de ces décisions.

#### 11. Informations :

- Dates de réunions :
  - o Réunions internes (non publiques) :
    - jeudi 21 février à 16h00 : commission d'urbanisme
    - jeudi 28 février à 9h30 : commission communale des impôts directs
    - jeudi 28 mars à 18h00 : CCAS
    - lundi 8 avril à 18h30 : commission des finances élargie à l'ensemble du Conseil
  - o Réunions du Conseil Municipal :
    - Jeudi 14 mars à 20h00 : budgets Eau et Assainissement
    - Jeudi 11 avril à 20h00 : budget de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 10.

Le Maire,



Jocelyne PETIT